



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/673
8 août 1995

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 8 AOÛT 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU
BURUNDI AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement burundais a pris connaissance avec grand intérêt du contenu du rapport du Secrétaire général de l'ONU et des recommandations de ce dernier qui figurent dans le document S/1995/631 du 28 juillet 1995.

Les partenaires politiques du Burundi souhaitent toujours la création d'une commission internationale d'enquête judiciaire, dont les objectifs ont été clairement circonscrits par l'article 36 de la Convention de gouvernement du 10 septembre 1994 (voir A/50/94-S/1995/190, annexe).

Pour sa part, le Gouvernement burundais, en vue d'une meilleure collaboration avec le Conseil de sécurité sur ce dossier délicat, a mis sur pied une commission technique interministérielle nationale, avec pour mission d'arrêter les termes de référence de la commission internationale d'enquête judiciaire à créer. Ladite équipe vient de déposer ses conclusions, qui seront portées à la connaissance des membres du Conseil dès que possible. Celles-ci se rapprochent beaucoup des termes de référence globaux avancés par M. Pedro Nikken.

Il serait donc judicieux, pour le moment, que le Conseil de sécurité ne prenne qu'une résolution portant création de la commission internationale d'enquête judiciaire, dont les termes de référence devront être finalisés de concert avec les autorités burundaises compétentes.

Par ailleurs, le Gouvernement burundais est disposé à recevoir favorablement la nomination des trois membres de la Commission, mais il souhaite ardemment être consulté préalablement sur les candidats.

Enfin, il reste évident que la démarche du Conseil devrait constamment garder à l'esprit que le Gouvernement burundais exercera en phase ultime son

droit souverain de juger les personnes qui auront été présumées coupables à l'issue de cette enquête.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Tharcisse NTAKIBIRORA
